

## Conseil communal de Bullet

### Séance du 28 octobre 2019

Murielle Guex, Présidente, salue l'Assemblée et ouvre la séance à 20h00.

#### Ordre du Jour

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Communications de la Municipalité
5. Pétition Sauvez Chasseron – Creux-du-Van – « Commission Eoliennes »
6. **Préavis municipal n° 24-2019/** Approbation de l'entente sur la gestion des déchets entre les Communes de Sainte-Croix et Bullet – « Commission de recours et divers »
7. **Préavis municipal n° 25-2019/** Demande de crédit complémentaire pour la réfection de la flèche du clocher de l'église « Commission des bâtiments »
8. **Préavis municipal n° 26-2019/** Adoption par le Conseil communal du Plan Partiel d'Affectation, PPA Les Rogneux – Zone spéciale de pratique et d'entraînement aux sports motorisés – « Commission de recours & divers »
9. **Préavis municipal n° 27-2019/** Arrêté d'imposition pour l'année 2020 – « Commission d'Imposition »
10. Propositions individuelles

#### 1. Appel

##### Excusés :

Bernardi Anouck

Pilloud Sylvain

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. La majorité absolue sera de 14. Elle remercie la présence de M. Müller pour relater notre séance dans le journal de Ste-Croix. Par la même occasion, Madame Murielle Guex profite également de remercier M. Bühler qui l'a fait pendant plusieurs années.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019**

Y-a-t-il des remarques ?

Marcel Champod : Dans le rapport de la Commission de gestion, j'aimerais préciser qu'au Chalet des Avattes, c'est de l'eau non-potable.

Serge Gander : Il n'y a pas besoin de préciser si l'eau est potable ou non mais nous en prenons note et on va le rajouter dans le PV.

Nous passons au vote. Pour ceux qui l'acceptent, veuillez lever la main. Avis contraire. Abstention.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2019 est accepté à l'unanimité (26 : oui / 0 : non / 0 : abstention).

## **3. Communications du bureau du Conseil**

Murielle Guex : La date du prochain Conseil est fixée au lundi 9 décembre 2019.

Pour les scrutateurs, merci de prendre note des prochaines votations : le 10 novembre pour le 2<sup>ème</sup> tour des élections. Mais pas de votations prévues le 24 novembre. Et pour l'année prochaine, merci d'agender le 9 février 2020.

Vous pouvez déjà agender notre sortie du Conseil qui sera prévue le samedi 12 septembre 2020. Les détails vous parviendront en temps utile.

Quelques inquiétudes m'ont été exprimées quant à la situation financière des Remontées Mécaniques concernant le préavis no 14-2016-2021 « participation financière à la Société Coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois que nous avons voté en juin 2017. Pour mémoire je cite les conclusions du rapport :

- D'accorder un prêt sans intérêt de CHF 43'800.- ce qui représente le 12% de CHF 365'000.- à la SCRMBJV pour la rénovation du télésiège du Couvert amortissable sur une période de 20 ans. Le compte no 9122.14.17 est ouvert à cet effet. La bourse communale de Ste-Croix est chargée de la gestion de ce prêt et nous fera parvenir les décomptes au fur et à mesure.
- D'accorder une garantie de déficit au SCRMBJV pour les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019 de CHF 130'000.- annuellement et d'y participer à hauteur de 12%.
- De financer ces montants par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans le cadre du plafond des emprunts de la législature en cours.
- De prendre acte que le cautionnement du prêt LIM de CHF 916'740.- prévu au préavis 41-2006 et la garantie de déficit de la saison 2016-2017 susmentionné seront activés en 2017 et la charge de CHF17'750.- portée au compte (nouveau) 1603655.

Il m'a paru important de demander une explication à Monsieur Bornoz qui représente notre commune aux Remontées Mécaniques.

#### **4. Communications de la Municipalité**

**Jean-Franco Paillard :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A l'occasion de cette 3<sup>ème</sup> séance de l'année, nous sommes amenés à vous présenter 4 préavis, dont l'arrêté d'imposition, le projet d'entente sur la gestion des déchets, un crédit complémentaire pour les travaux de la flèche du clocher de l'église et enfin, le préavis qui va légaliser la zone spéciale de pratique et d'entraînement aux sports motorisés, je veux parler du PPA les Rogneux.

Il reste un dossier à traiter par le Conseil communal, il s'agit de la pétition "Sauvez – Chasseron – Creux-du-Van".

Je tiens à rappeler à l'assemblée que ce dossier a été présenté à la Municipalité en octobre 2007. La société Parc Eolien de la Grandsonnaz SA a été créée en 2009 et son siège se trouve à la Rte de Ste-Croix 24 à Bulet. Vous l'aurez compris, il s'agit de l'adresse de notre administration.

Les auteurs de la pétition sont connus pour leurs actions. Nous les avons déjà reçus plusieurs fois pour parler du projet. Malgré tout, les informations qui sont faites sont volontairement erronées. On a le droit d'être contre mais pas de dire n'importe quoi et surtout, il est détestable de les voir s'approprier notre Chasseron.

Depuis 2008, le Conseil a été régulièrement informé de l'avancement du dossier. Dans cette armoire une vingtaine de classeurs représente l'ampleur du travail qui a été effectué. Une commission du Conseil communal a travaillé en parallèle à la Municipalité. Plusieurs séances d'information ou des visites ont eu lieu, dont la dernière en juillet 2018, lors de l'ouverture du sentier didactique sur le site de la Grandsonnaz. Depuis le retour de l'examen préalable par les services de l'Etat en 2015, des modifications importantes ont eu lieu. A ce jour, l'examen version 2 est en attente de l'analyse des Services de l'Etat. Dès que possible, nous pourrons présenter, au Conseil Communal et ensuite à la population, le dossier final.

Par le biais de la pétition, le point deux qui parle de renoncer à tout projet éolien est de compétence communale, mais je vous sais assez intelligents pour attendre le rapport final qui je l'espère devrait nous parvenir d'ici la fin de l'année. Il s'agira alors de comprendre les mécanismes et surtout les enjeux écologiques et économiques. Ce dernier point n'a jamais été mentionné mais il est important.

Récemment c'était le 4 juin 2019, les élus du Grand Conseil vaudois ont décidé purement et simplement de classer la pétition demandant de « renoncer à toute implantation d'éoliennes industrielles » dans la région Chasseron – Creux-du-Van.

Dans le contexte de l'urgence climatique décrété récemment par le Grand Conseil, beaucoup de députés ont tenu à marteler leurs positions, au nom souvent de « la cohérence ». Si l'on veut sortir du nucléaire et lutter sans attendre contre le réchauffement des températures, il faut agir, même si les éoliennes ne sont pas parfaites. Par ailleurs, l'implantation est éloignée des maisons d'habitations.

Aujourd'hui, la première séance de budget a eu lieu. Nous avons pris en considération la position de la Commission, et ramené à 71,5% le taux d'imposition communal. Nous allons tout faire pour éviter d'augmenter la dette en tenant compte des priorités.

Je profite de l'occasion pour vous informer que le budget sera traité lors de la séance du 9 décembre 2019. La commission des finances est d'ores-et-déjà convoquée pour le lundi 11 novembre 2019 à 19h30. M. Pierre Busset accompagnera la Municipalité pour la présentation.

Je vous souhaite une excellente séance.

Merci de votre attention

Fin de citation.

**Michel Bornoz :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le Centre Taoïste sera prochainement inauguré de manière officielle. Depuis mi-octobre, il est en service et mis à part quelques finitions, la construction est terminée. Les contrôles, les mises en conformité ont été effectuées.

Les articles dans la presse donnent un aperçu des prestations offertes par ce centre. L'inauguration officielle en date du 23 et 24 novembre prochain dévoilera toutes les facettes de cette réalisation.

Notre région et la Commune de Bullet auront une plus grande visibilité géographique sur la carte de la Suisse et du Canton.

Au vu des premières journées, des adaptations au niveau du nombre de places de parc seront peut-être nécessaires... l'avenir nous le dira et les conditions hivernales feront office de déclencheur.

Situation des remontées mécaniques, je vais essayer de faire court...

1) Historique

En 1967-1968, réalisation et création d'une société coopérative des téléskis des Rasses, tronçons Rasses I et II.

En 1991, démantèlement de la Société du télésiège des Replans et unification des deux sociétés en une seule, la Société coopérative des Remontées Mécaniques du Balcon du Jura Vaudois.

En 1995, construction du 1<sup>er</sup> bâtiment et liaison des deux domaines par le tronçon Rasses III. À cette époque, la répartition financière des conditionnements et des garanties des Communes se répartissent comme suit :

Sainte-Croix : 75%

Bullet : 23%

Mauborget : 2%

Ce qui était la grille tourisme qui prend en compte la situation des bâtiments sur la Commune de Bullet.

En 2006, 2<sup>ème</sup> bâtiment et installation de l'enneigement artificiel (2<sup>ème</sup> conditionnement des Communes de Sainte-Croix et Bullet uniquement).

Fin 2012 : Suite à de nouvelles répartitions des transports scolaires, la grille tourisme est abandonnée et la répartition se fera sur la base des habitants de Sainte-Croix et de Bullet (env. 87.50 et 12.5%).

Jusqu'en 2018, les représentants (Municipaux) des deux Communes participent à la Coopérative en tant qu'observateurs.

Depuis 2 exercices, les Municipaux sont des membres à part entière (mais pas plus).

## 2) La Transition

A partir de 2016, force est de constater que le télésiège du Couvert devient limite conforme et en fin de course.

Un projet de remplacement complet groupé à une extension de l'enneigement artificiel sur les Replans est estimé à environ 6 millions de francs.

Les autorités demandent une expertise et sur la base des rapports des télésièges, le télésiège du Couvert peut être maintenu moyennant un investissement de CHF 365'000.- à la charge des coopératives (sur une période de 20 ans, préavis de 2017), ainsi qu'une garantie de déficit sur 3 ans, acceptée par les 2 communes.

Cette solution n'a peut-être pas été du goût de tout le monde...

Les démissions à la tête de l'exploitation en sont-elles les conséquences ?

Chacun peut avoir son opinion sur le sujet mais les faits sont là. L'exploitation doit continuer et malgré le changement climatique, l'heure n'est pas encore de tirer la prise...

Situation actuelle :

Il a fallu remettre l'ouvrage sur le métier avec un comité œuvrant bénévolement pour effectuer des tâches de plus en plus difficiles.

Depuis la création en 1968, les normes, les exigences n'ont fait que se durcir sans parler de l'attente de la clientèle...

Un chiffre d'affaires d'environ CHF 450'000.- n'est plus suffisant pour couvrir les charges d'un exercice. En dessous de CHF 700'000.-, les résultats seront dans le rouge et ce n'est pas les charges du personnel qui représentent le problème.

La mise en place de l'abonnement « T'es Royé » -(initiative du nouveau Comité et, fait à souligner, ce ne fut pas simple, représente beaucoup de dévouement et d'heures de bénévolat, faut-il encore le préciser) a rencontré beaucoup de succès, elle a déclenché un soutien de la population et fait connaître la destination.

À ce jour, le Comité demande de l'aide (dans un premier temps) à l'Office du tourisme pour :

- un appui de la gestion des abonnements ;
- le pilotage des parkings ;
- le marketing, etc.

Il est à noter que le Balcon du Jura est la seule destination du tourisme hivernal que la région Jura Nord Vaudois peut offrir sur le marché.

Madame Métraux, directrice de l'ADNV s'est engagée à apporter son soutien aux téléskis par l'apport de personnel (main d'œuvre).

Les Municipaux et le Comité des téléskis étudient les possibilités pour poursuivre l'exploitation de cette coopérative.

Gardons en tête que, comme la piscine, ces infrastructures sont à disposition des touristes et aussi pour tous les habitants de la Région.

À suivre...

Fin de citation

### **Véronique Duvoisin :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Déchets**

Ce soir, vous devez vous prononcer sur le préavis de l'entente sur la gestion des déchets avec la Commune de Sainte-Croix. Cette entente est le résultat de tout ce qui a été entrepris ces trois dernières années sur notre commune, que ce soit le test avec la déchèterie mobile, la collecte des déchets verts ou la récolte de déchets supplémentaires sur Bullet. Nous sommes conscients que nous n'allons pas faire de grandes économies, mais nous aurons l'avantage de ne plus être des clients, mais bien des partenaires avec une égalité au niveau décisionnel.

### **Ecole**

L'accompagnement des élèves, du bus au collège et vice-versa, a été renouvelé à la rentrée et c'est toujours Mme Aurélie Schreyer qui s'en occupe. Le cortège des écoles a eu un beau succès, néanmoins la direction a décidé de l'organiser tous les deux ans, afin de continuer à faire les portes ouvertes du collège de la gare, une année sur deux. En 2020, ce seront donc les portes ouvertes qui seront à l'honneur et le cortège reviendra en 2021.

### **Tourisme**

Luca Grand-Guillaume-Perrenoud, prendra ses nouvelles fonctions de « Responsable du marketing touristique » à l'ADNV au 1<sup>er</sup> février 2020 et c'est Justine Paillard, fraîchement engagée qui reprendra le poste de responsable du tourisme à Sainte-Croix. Originnaire de la région, Mme Paillard, 26 ans, a déjà acquis une expérience significative dans le domaine du

tourisme, notamment dans son poste actuel comme coordinatrice de marketing à l'Office de tourisme du canton de Vaud.

### **Forêts**

Nous allons effectuer un inventaire des arbres habitats sur la Commune. Selon les sources de l'Etat de Vaud, ce projet a pour but de favoriser les espèces dépendantes du cycle biologique complet et des micro-habitats liés aux vieux arbres, par le maintien d'arbres-habitats jusqu'à leur décomposition totale. Nous recevons une subvention d'environ CHF 200.00/arbres pour les résineux.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bel automne.

Fin de citation.

### **Serge Gander**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **Chasseron**

En raison du manque d'herbe, la descente des dernières génisses a eu lieu le 13 septembre, soit une dizaine de jours plus tôt que d'habitude.

Nous continuerons à mettre un peu d'engrais ces prochaines années, bien entendu sur les zones autorisées.

### **Les Avattes**

Le nouveau système d'adduction d'eau et bassins supplémentaires fonctionnent bien, les exploitants sont satisfaits.

En fin de saison, il a quand même fallu se brancher sur le réseau du Chasseron pour pomper une vingtaine de m<sup>3</sup> d'eau, car les citernes étaient quasi vides, ce qui permet de constater que l'idée de se raccorder était justifiée.

### **Eglise**

Le Conseil doit se prononcer tout à l'heure sur une demande de crédit complémentaire concernant la réfection du clocher de l'église.

Les raisons de cette demande sont expliquées dans le préavis.

J'en profite pour montrer quelques photos sur l'état du cuivre avant réfection (désolé pour ceux qui les ont déjà vues, mais comme il manquait beaucoup de membres lors du dernier conseil, j'ai pensé qu'il fallait les remontrer).

Si les travaux ont tardé à commencer, c'est parce que l'entreprise mandatée a dû recalculer toute l'offre et se renseigner aussi sur la meilleure méthode à utiliser.

Je remercie en passant les personnes qui ont œuvré sur le chantier pour l'excellent travail, ainsi que « dame météo » qui les a bien aidées.

Le clocher a maintenant une belle allure et je pense que, sauf ouragan ou autre, la bourse communale est tranquille de ce côté-là pour bien quelques décennies...

Merci de votre attention et bonne soirée.

Fin de citation.

**Daniel Oguey :**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

ORPC : l'Assemblée générale s'est tenue le 4 septembre 2019 à Villars-Burquin. Le budget a été voté avec une augmentation du coût par habitants qui passe de CHF 17,40 à CHF 18,27.

Le conseil a aussi voté le règlement du personnel de l'ORPC.

ACRG : le conseil s'est tenu le 25.09.19. Le budget a été voté.

Pour mon dicastère, la réfection des routes a pu se faire cet automne dans de bonnes conditions. Pour rappel, les travaux les plus importants se sont faits à la Grande Charrière et au début du chemin des Crosats en commun avec le centre taoïste.

Pour le réseau d'eau, plusieurs fuites ont été réparées, notamment au chemin des Pierrots, au chemin du Quartelet et sur les Planets, cette dernière concernait le réseau de l'ACRG !

Fin de citation.

**5. Pétition Sauvez Chasseron – Creux-du-Van – « Commission Eoliennes »**

Murielle Guex : Comme expliqué lors de notre Conseil du 10 décembre 2018, un accusé de réception a été adressé le 21 novembre 2018 à l'Association Sauvez Chasseron- Creux -du-Van. Entre-temps, nous avons reçu un courrier le 19 juin 2019 de la Préfecture nous invitant à traiter la pétition par le biais de notre Conseil communal afin de répondre pleinement aux articles de la LC (34b à 34e) ceci à la demande des pétitionnaires.

Cette démarche est apparemment nécessaire quand bien même ce dossier a été transmis au Grand Conseil qui a rejeté la prise en considération de cette pétition.

Par conséquent, notre Commission « éolienne » a été appelée à travailler afin d'y répondre. Pour que ce soit bien clair, nous allons voter ce soir, sur la prise en considération ou non de la pétition et non sur l'implantation du parc éolien. J'appelle Mme Brandt pour lire le rapport de la commission.

## **Rapport**

### **Au Conseil communal de Bulle**

#### **de la commission des éoliennes chargée d'examiner le dépôt de la pétition**

#### **Sauvez Chasseron – Creux du vent**

*Rapporteur : Joelle Brandt*



Membres présents : Sylvain Pilloud, Claude Mermod, Estelle Guex, Patrick Aubort

Membre excusé : Louis Thévenaz

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des éoliennes s'est réunie le 14 octobre 2019 à 20h00 à la salle Bertha Bonnet afin de se déterminer sur le dépôt de pétition susmentionné.

Suite à la séance qui s'est déroulée au grand Hôtel des Rasses le 19 septembre 2019 et à la pétition « *Sauvez Chasseron – Creux-du-Vent* », la Municipalité de Bullet a proposé la présence de M. Mickael Berset lors de la séance de la commission pour donner des informations complémentaires quant à ce projet.

M. Daniel Oguey ainsi que Mme Murielle Guex étaient également présents lors de cette séance.

Comme vous l'avez certainement vu au point numéro 5 de l'ordre du jour de la séance du 28 octobre 2019 prochain, la commission des éoliennes a pris acte de la demande du dépôt de la pétition, selon l'article de loi concernant la procédure numéro 34c alinéa 2 stipulant :

« Elle entend en règle générale le ou les pétitionnaires ou leurs représentants ».

Selon M. Roy et Mme Wernli, les points :

**1** : De préserver et valoriser le paysage et les écosystèmes de cette région

et

**3** : De prendre, à l'échelon cantonal, toute mesure utile à la sauvegarde urgente du site et de faire adapter la planification cantonale en conséquence,

ne sont pas de compétence du Conseil communal ni de la municipalité, mais de compétence cantonale.

Concernant le point

**2** : « De renoncer à toute implantation d'éoliennes industrielles »

Il ne concerne ni le paysage ni les écosystèmes, et toute opposition concernant le projet des éoliennes devra être faite lors de la mise à l'enquête.

### **Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu la pétition « sauvez Chasseron-Creux-du-Van »
- Oûi le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- De refuser la prise en considération de cette pétition.

Dans cette discussion, la Présidente nous demande de ne pas polémiquer pour ou contre les éoliennes sinon on sera encore là demain matin. Elle ouvre la discussion. Elle ferme la discussion.

Nous passons au vote. Pour ceux qui l'accepte, veuillez lever la main. Avis contraire. Abstention.

**La Pétition Sauvez Chasseron – Creux-du-Van** – « Commission Éoliennes » est accepté à la majorité (24 : oui / 1 : non / 1 : abstention).

### **6. Préavis municipal n° 24-2019/ Approbation de l'entente sur la gestion des déchets entre les Communes de Sainte-Croix et Bullet** – « Commission de recours et divers »

Murielle Guex : Je vous lis les conclusions du préavis municipal. Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport.

### **Rapport de la Commission de recours**

#### **Concernant le préavis Municipal N° 24-2019**

#### **Adoption par le Conseil Communal de l'entente sur la gestion des déchets entre les communes de Sainte-Croix et Bullet**

Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Recours incorpore, composée de Madame Estelle Guex, Messieurs Pascal Jaccard, Sylvain Gaillard, Gilles Gander, Claude Memod et votre rapporteur Daniel Prévitali, s'est réunie le lundi 7 octobre 2019 à la Salle Bonnet pour étudier le préavis No 24-2019 sur la gestion de déchets sur le Balcon du Jura.

Nous remercions Monsieur le Syndic Jean-Franco Paillard, Madame la Municipale Véronique Duvoisin pour leurs explications ainsi que Messieurs les Municipaux Michel Borno et Daniel Oguey pour leur présence.

Serpent de mer depuis plusieurs années au vu des frais engendrés pour leur gestion (dépôts, anciennes décharges, coût et mode de transport, ramassage, etc.) il faut reconnaître que ce dossier des déchets est un problème pour chaque commune de Suisse soumise à la loi du "pollueur payeur."

Certes des solutions ont été apportées par la taxe au sac, la gestion des déchets ménagers par SRTID, le tri des différents matériaux par la mini déchetterie mise en service à Bullet il y a quelques années a donné satisfaction aux habitants.

Toutefois, le problème de gros déchets persiste. Vider une maison, lors d'une vente ou d'un décès de personne seule représente une masse de déchets que seule la déchetterie de la Combe de Ville est à même de gérer.

Nous saluons donc le travail qui a été fait durant toutes ces années pour essayer de collaborer de façon intelligente et économique pour le confort de toute la région qui devrait se rendre en plaine à grands frais si la Combe de Ville n'avait pas été aménagée ainsi.

Au vu des frais qui augmentent d'année en année et faisant l'objet de commentaires hostiles de la part de certains Conseillers communaux de Bullet qui accusent la Commune de Sainte-Croix de facturer des montants surfaits, l'idée de la convention, qui serait pilotée par un comité exécutif de 4 membres, 2 de chaque Commune et d'un Président et Secrétaire provenant également de chaque commune, nous paraît équitable, puisque ce comité prendra, selon les termes de l'accord, des décisions à l'unanimité des 4 membres.

Il en ressort qu'une gestion future de tous les déchets (transports, location et créations des dépôts, frais de véhicules ventilation des frais du personnel) par le comité qui établit le budget apporterait plus de clarté et d'économies aux 2 communes partenaires.

Il va sans dire que pour Bullet le dépôt actuel des Rasses est trop petit et grâce à cette convention une nouvelle construction pourrait être envisagée pour laquelle la participation financière de Sainte-Croix au prorata du nombre d'habitants serait un avantage conséquent. Ceci permettrait aussi aux gens du Crêt-Junod d'y déposer les ordures de manière propre et correcte.

Si cette convention était refusée, nous serions obligés d'étudier la construction d'un dépôt aux Rasses, entièrement aux frais de la Commune et ce, dans un avenir immédiat, car la situation actuelle n'est plus tolérable, et nous nous verrions également contraints de trouver une autre solution pour la Combe de Ville, car il nous est impossible de créer une déchetterie uniquement pour notre Commune.

Pour tous ces avantages décrits, nous ne rentrons pas dans les détails des chiffres, vous avez pu voir la simulation sur le préavis Municipal, et nous avons l'avantage de vous demander, Mesdames et Messieurs Les Conseillers de bien vouloir accepter le préavis N° 24-2019 tel que présenté.

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de recours et considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **DECIDE**

- **D'approuver** le projet d'entente intercommunale pour la gestion des déchets des Commune de Sainte-Croix et de Bullet ;

➤ **D'adhérer** à ladite entente.

Murielle Guex : J'ouvre la discussion.

Evelyne Chablaix : Est-ce que vous allez construire une déchetterie aux Rasses ?

Jean-Franco Paillard : Il y a déjà un abri aux Rasses mais il y a une étude et un projet.

Véronique Duvoisin : Tout a été dit mais ce sera un abri fermé et non une déchetterie et ce serait pour tout regrouper au même endroit pour les Rasses.

Florent Thévenaz : Concernant les employés communaux, en cas d'entente, est-ce qu'il serait demandé aux employés de faire des heures le samedi à la Combe-de-Ville ?

Jean-Franco Paillard : Ce n'est pas prévu comme ceci, les employés restent sur Bullet et il y a un pot commun qui sera réparti entre Bullet et Sainte-Croix.

Je ferme la discussion.

Les conclusions du rapport de la commission sont les mêmes que celles du préavis municipal, nous allons passer au vote. Pour ceux qui sont d'accord avec les conclusions du rapport de la commission sont priés de lever la main. Avis contraire. Abstention.

**Le Préavis concernant l'approbation de l'entente sur la gestion des déchets entre les Communes de Sainte-Croix et Bullet** – « Commission de recours » est accepté à la majorité (24 : oui / 0 : non / 2 : abstentions).

## **7. Préavis municipal n° 25-2019/ Demande de crédit complémentaire pour la réfection de la flèche du clocher de l'église « Commission des bâtiments »**

Murielle Guex : Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport.

### **RAPPORT**

#### **au Conseil communal de BULLET**

#### **de la Commission des bâtiments chargée d'examiner le préavis N° 25-2019**

#### **« Demande de crédit complémentaire pour la réfection de la flèche du clocher de l'église »**

Rapporteur : Alexandre Genoud

Membres présents : Chablaix Evelyne

Gilles Gander

Michel Consorti

Romain Prévitali

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 8 octobre afin d'étudier ce préavis. M. Serge Gander était présent pour nous expliquer les travaux effectués et répondre à nos questions. Serge nous a présenté les devis en précisant devoir recevoir prochainement les factures finales qui doivent correspondre aux devis sans dépassement.

Pour rappel, le Conseil avait approuvé, lors de sa séance de décembre 2018, le préavis N°23 « Réfection de la flèche du clocher » pour un montant total de Fr. 30'000.-. Ce préavis comprenait uniquement la réfection du pan ouest de la flèche, profitant de la base de l'échafaudage mis en place pour la réfection des joints des pierres du clocher.

Aujourd'hui, on doit se prononcer sur une rallonge de crédit de Fr. 52'000.- pour les travaux qui ont été effectués sur la rénovation totale des quatre pans ainsi que la croix du clocher. Bien sûr que la commission aurait préféré avoir directement un devis qui prévoyait la réfection complète plutôt que de revenir avec un second préavis demandant un crédit complémentaire. Mais la difficulté d'évaluer les travaux, due à la hauteur et l'accès, explique cela. De plus, un monte-charge a dû être installé pour monter les matériaux. Coût de la location du monte-charge : Fr 10'218.-.

Concernant la base de l'échafaudage monté pour la réfection des joints des pierres, la commune a finalement pris à sa charge, et ce pour une bonne entente avec le maître d'ouvrage, Fr 4'000.- sur les Fr 6'200.-.

### **CONCLUSION**

Fondé sur ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Bullet, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

- d'accorder le montant complémentaire nécessaire de Fr 52'000.- TTC pour le financement de ces travaux;
- de financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans.

Murielle Guex : J'ouvre la discussion.

Eric Tagini : Il y a eu le problème des échafaudages le fait qu'ils ont été longtemps installés ?

Serge Gander : Il y a une petite plus-value vu qu'ils ont été installés plus longtemps mais c'est compris dans le prix.

Je ferme la discussion.

Les conclusions du rapport de la Commission sont les mêmes que celles du préavis municipal, nous allons passer au vote. Pour ceux qui sont d'accord avec les conclusions du rapport de la commission sont priés de lever la main. Avis contraire. Abstention.

**Le Préavis concernant la demande de crédit complémentaire pour la réfection de la flèche du clocher de l'église** – « Commission des bâtiments » est accepté à la majorité (25 : oui / 0 : non / 1 : abstention).

**8. Préavis municipal n° 26-2019/ Adoption par le Conseil communal du Plan Partiel d'Affectation, PPA Les Rogneux – Zone spéciale de pratique et d'entraînement aux sports motorisés** – « Commission de recours & divers »

Murielle Guex : Je vous lis les conclusions du préavis municipal.

Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport.

**RAPPORT**

**au Conseil communal de BULLET**

**Concernant le préavis Municipal N°26-2018**

**Adoption par le Conseil Communal du Plan Partiel d'Affectation, PPA Les « Rogneux »  
Zone spéciale de pratique et d'entraînement aux sports motorisés.**

Madame la Présidente, Messieurs les Municipaux, Mesdames Messieurs le Conseillers,

La Commission de recours composée de Madame Estelle Guex, Messieurs Pascal Jaccard, Sylvain Gaillard, Gilles Gander et Claude Mermod et votre rapporteur Daniel Previtali, s'est réunie lundi 7 octobre en salle Bonnet pour étudier le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur le Syndic Jean-Franco Paillard et Messieurs les Municipaux Michel Borno et Daniel Oguey pour leurs précieux éclaircissements sur cet objet.

Selon le contexte historique que vous avez tous pu lire sur le préavis, ce circuit du Rogneux créé par Florian Thévenaz pour la pratique du Motocross existe depuis 1975, après une première autorisation du Canton via le Service des Automobiles les compétences étant par la suite transmises à la Commune.

Après toutes ces années de pratique sur un terrain agricole n'étant pas tout à fait légalisé, l'Etat et le WWF demandent une remise en état de la piste en raison de modifications apportées par le nouvel exploitant Benoît Thévenaz.

La Municipalité et les services du développement territorial et les différents services de la Direction Générale de l'environnement, du Canton de Vaud se rencontrent pour faire le point sur les démarches administratives.

Tous ces Services réclament alors en 2014 de réaliser un PPA et une étude d'impact selon l'Ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, afin de légaliser ce terrain en vue de la pratique des sports motorisés.

Finalement le projet est abouti et mis à l'enquête publique du 22 janv. au 22 février 2019. Il a fait l'objet d'une opposition, qui demande à la Municipalité de renoncer à cette affectation et que si elle est envisagée, des conditions spécifiques devront obligatoirement être appliquées.

Après des séances de conciliation, il a été créé un groupe de contrôle chargé de suivre l'évolution de l'exploitation de ce circuit en respectant les règles de fonctionnement décidées en commun entre les parties concernées. Ce groupe aura un rôle important pour limiter au maximum les nuisances de ces sports bruyants et dérangeants.

Après adoption par le Conseil Communal de Bullet, du PPA Les Rogneux, le dossier sera transmis à SDT qui procédera à son approbation et le mettra en vigueur.

Suite aux explications donnés par nos Municipaux concernés, les services étatiques et environnementaux ayant tous approuvé le projet, au vu du dossier représentant des années d'efforts et d'études, les efforts financiers consentis par Benoît Thévenaz, les heures de travail des sportifs et bénévoles qui œuvrent au fonctionnement de ce parc ainsi que l'attrait touristique qui en découle en facteur des commerçants de la région, faisant ainsi connaître notre région au niveau international, de la Commission de recours unanime se prononce en faveur de ce préavis tel que présenté.

### **CONCLUSION**

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **Le Conseil Communal de Bullet**

Sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

#### **Décide**

- D'adopter le PPA « Les Rogneux » ainsi que son règlement tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 22 janvier au 22 février 2019
- D'approuver, telle que proposées la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement liée au PPA « Les Rogneux » au sens de l'article 13 du règlement cantonal d'application de l'Ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement du 25 avril 1990; cette décision sera soumise à consultation publique pendant 30 jours
- Et d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches utiles en vue de l'approbation et de l'entrée en vigueur de la zone.

Murielle Guex : J'ouvre la discussion.

Marcel Champod : Dans le rapport, nous parlons que Benoît Thévenaz s'occupe de la partie financière mais qui paie l'étude et qui va payer les égouts ?

Jean-Franco Paillard : C'est un projet privé qui a été soutenu par la Municipalité. Le PPA a été payé par Benoît ainsi que l'ACRG, et tout ce qui concerne les égouts c'est également à la charge de Benoît Thévenaz.

Evelyne Chablaix : Vous notez qu'il a été créé un groupe de contrôle, il faut espérer que cela soit fait car Benoît fait comme il veut.

Jean-Franco Paillard : Le groupe de contrôle est composé de M. Ruffieux qui est contre ce projet, M. Glauser qui habite proche, Mme Schelker ainsi qu'un membre de la Municipalité.

Je ferme la discussion.

Les conclusions du rapport de la Commission sont les mêmes que celles du préavis municipal, nous allons passer au vote. Pour ceux qui sont d'accord avec les conclusions du rapport de la commission sont priés de lever la main. Avis contraire. Abstention.

**Le Préavis concernant l'adoption par le Conseil communal du Plan Partiel d'Affectation, PPA Les Rogneux – Zone spéciale de pratique et d'entraînement aux sports motorisés – « Commission de recours »** est accepté à la majorité (24 : oui / 0 : non / 2 : abstentions).

**9. Préavis municipal n° 27-2019/ Arrêté d'imposition pour l'année 2020 – « Commission d'Imposition »**

Murielle Guex : Je vous lis les conclusions du préavis municipal. Je demande au rapporteur de bien vouloir venir lire son rapport.

## **Rapport**

### **Au Conseil communal de Bulle**

#### **de la Commission d'imposition chargée d'examiner le préavis N° 27-2019**

#### **Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

*Rapporteur* : Fanny Tinguely

*Membres* : Florence Paillard, Daniel Prévitali, Rudolf Widmer, Florent Thévenaz, Eric Tagini

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission d'imposition s'est réunie le mardi 8 octobre 2019 à 19h00 à la Salle Bertha Bonnet où elle a rencontré Monsieur le Syndic, Jean-Franco Paillard, en charge de ce dossier.

En préambule, nous souhaitons rappeler l'historique sur l'évolution de notre impôt et sur celui du canton. Ainsi en **2008**, le taux communal était de 74% auquel se rajoute l'impôt cantonal de 151.50% ce qui représente au cumul **225.50%**. En **2011**, l'impôt communal est ramené à 68% grâce à la révision de la péréquation mais aussi en raison de la nouvelle répartition de la facture sociale ; le canton quant à lui augmente l'impôt à 157.50 (+6%), ce qui représente au cumul toujours **225.50%**. En **2012**, la réforme policière



entre en vigueur et le taux communal reprend 2 points pour passer à 70%, alors que le canton ramène le taux à 154,50% (-3%), ce qui représente un total de **224.50%**. En **2018**, afin d'améliorer la marge d'autofinancement et bénéficier des effets positifs de la péréquation, nous vous avons proposé d'accepter l'augmentation du taux communal de 3 points pour passer à 73 % + 154.50% pour le canton (inchangé), soit au total **227,50 %**.

Dans le rapport 2019 de la Municipalité, elle nous informe que dans le cadre de négociations Canton-Communes liées à la mise en œuvre de la réforme de l'imposition des entreprises, il a été convenu que l'État de Vaud prendra à sa charge l'entier des coûts de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile) en 2020. Cette reprise de charges par le Canton va générer, d'une part, une augmentation de 2.5 points de l'impôt cantonal et, d'autre part, une baisse de 1 point du même impôt afin de garantir la neutralité fiscale aux contribuables. Le taux d'imposition cantonal s'établira donc à 156 (154.5 plus 1.5) : La neutralité fiscale est atteinte si les Communes baissent de 1.5 points leur imposition. Les associations faitières (UCV, ADCV) ont signé avec le canton une convention qui recommande aux communes de baisser de 1.5 points leur taux d'imposition mais les Communes restent libres de leur choix. Il ne s'agit donc pas à proprement dit d'une bascule imposée. Le coût de l'AVASAD budgété pour notre commune en 2019, est d'environ CHF 62'000.-.

Afin que ce transfert de charge reste neutre en termes d'impôts pour le contribuable, la commission a décidé à l'unanimité de suivre la recommandation des associations faitières (UCV, ADCV), à savoir baisser notre taux communal à 71.5% ; avec un taux cantonal qui passera à 156%, cela nous permettra de maintenir un taux cumulé à **227.50%** pour les habitants de la commune de Bullet. Cette position reste ainsi en conformité avec le rapport que nous vous avons soumis le 23 octobre 2017.

Il est également à noter que la simulation présentée dans les documents en annexe « Effets Convention État-Commune en 2020 » montre que cette opération reste positive pour les finances de notre commune et permettrait d'améliorer la marge d'autofinancement de l'ordre de CHF 37'000.--, (au lieu des CHF 62'000.--, si le taux d'impôt communal était maintenu à 73%). Par conséquent, pour atteindre une marge d'autofinancement suffisante sur l'année 2020, cette mesure devra être accompagnée d'efforts supplémentaires dans l'élaboration du Budget 2020.

### **Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de prendre les résolutions suivantes :

- Vu le préavis N° 27-2019, concernant l'arrêté d'imposition 2020
- Ouï le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

## Décide

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année **2020**;
- De réduire le taux communal d'impôts à 71.5 % de l'impôt communal de base;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour les années 2020.

Murielle Guex : Apparemment les conclusions de la Commission ne sont pas les mêmes que celles de la Municipalité. Est-ce que la Municipalité est d'accord avec la Commission ?

Jean-Franco Paillard : Nous prenons bonne note du rapport et nous nous rallions à la position de la Commission d'Imposition, nous perdons 1.5 points mais nous avons un montant favorable.

J'ouvre la discussion.

Estelle Guex : Quelles sont les efforts supplémentaires dans l'élaboration du budget 2020 ?

Jean-Franco Paillard : Maintenir les investissements, avoir un budget équilibré, ceci est notre objectif.

Je ferme la discussion.

Nous allons voter sur les conclusions du rapport de la commission. Pour ceux qui sont d'accord avec ses conclusions sont priés de lever la main. Avis contraire. Abstention.

**Le Préavis concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2020** – « Commission d'imposition » est accepté à la majorité (24 : oui / 1 : non / 1 : abstention).

## 10. Propositions individuelles

Murielle Guex : Y a-t-il encore des remarques ou des questions ?

J'ouvre la discussion.

Marcel Champod : C'était pour intervenir par rapport au chemin du Soplat car des promeneurs sont dans la gadoue, serait-il possible de faire des réparations ? De plus, comment se fait-il que la Layaz ne soit pas replantée.

Jean-Franco Paillard : Nous prenons note de la remarque de M. Champod pour le chemin du Soplat et Véronique Duvoisin va revenir vers vous lors de la prochaine séance concernant la Layaz.

Serge Gander : Par rapport au chemin du Soplat, nous avons été nous promener encore dimanche et c'est uniquement sur 100m qu'il y a de la boue, les personnes peuvent passer à côté.

Evelyne Chablaix : Lors du dernier Conseil, j'ai déjà posé la question pour le terrain acheté chez Thévenaz à la place du village et que ça devrait être vendu à la fin de la législature s'il n'y avait pas de travaux effectués, est-ce bien correct ?

Michel Borno : C'est écrit que tant qu'il y a un projet en cours, nous ne sommes pas obligés de vendre. Vu qu'il y a toujours un projet en cours, on le conserve. Au dernier Conseil, j'ai parlé que cette parcelle ne mange pas de foin mais si un jour, nous ne pouvons plus rien faire, nous la vendrons.

Michel Borno : Je tiens à préciser que la Société des Remontées mécaniques est une coopérative. Les coopérateurs élisent un comité qui gère l'exploitation de ladite société. Actuellement et depuis de nombreuses années, les membres du comité travaillent de manière bénévole, ils renoncent aux jetons de présence qu'ils pourraient percevoir... Il est toujours bon de le rappeler. Pour l'instant, les Communes ne s'ingèrent pas dans le fonctionnement de la société. Dans le futur, si des engagements financiers devraient être accordés à ladite société, les Communes exigeront des projections financières dans le temps. Il s'agirait de plans d'investissements pour l'entretien, l'achat de machines, etc. Des places sont à repourvoir au comité des téléskis si vous avez des idées et des compétences, vous pouvez vous annoncer, vous êtes les bienvenus.

Marcel Champod : Je suis bien d'accord avec Michel Borno, j'ai été au Conseil d'administration, c'est du bénévolat et c'est bien mieux comme ça. Par rapport à la question d'Evelyne Chablaix, c'est bien de le préciser.

Daniel Prévitali : Je tiens à vous informer que Loris Duvoisin est décédé à la Vallée de Joux et qu'il était membre de la Société des téléskis. Une petite pensée à lui.

Jean-Franco Paillard : En effet, une pensée à M. Loris Duvoisin qui a été également Municipal.

Murielle Guex : Pour cette séance, nous avons eu un ordre du jour chargé. Je tiens à vous remercier pour votre présence et votre travail et particulièrement les rapporteurs des Commissions, ce n'est pas toujours facile d'écrire les rapports. Merci de votre attention et je lève la séance.

Séance levée à 21h25

Au nom du Conseil communal

La Présidente

La Secrétaire

Murielle Guex

Fanny Tinguely